

## MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE SANITAIRE NATIONAL AU LYCEE ALAIN COLAS ET A L'ESAAB A COMPTER DU 01/09/2021 – NIVEAU 2

### I - APPLICATION DES GESTES BARRIERES

**EN PERMANENCE,  
POUR TOUT LE MONDE,  
PARTOUT.**

#### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser une solution  
hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude  
ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir  
à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main  
et arrêter les embrassades



Portez un masque chirurgical ou en tissu  
de catégorie 1



Aérer les pièces le plus souvent  
possible, au minimum quelques  
minutes toutes les heures

### 2 - PORT DU MASQUE

Obligatoire pour tous dans tous les lieux intérieurs, y compris à l'internat jusqu'au coucher. Les règles pour le port du masque en extérieur sont celles de la population générale.

Les élèves apportent leurs propres masques. A prévoir par journée :

- 2 au minima pour les externes et les demi-pensionnaires
- 4 pour les internes.

Prévoir une pochette de stockage des masques usagés.

Masque obligatoire dans les transports scolaires.

### 3 - DISTANCIATION PHYSIQUE

Les salles de classe sont aménagées selon le protocole national, si l'espace le permet.

A l'extérieur, une distanciation physique est recommandée entre tous les élèves et les personnels.

### 4 - BRASSAGE DES ELEVES ET DES PERSONNELS

L'accueil de tous les élèves est assuré en présentiel.

En cas d'attroupements dans les espaces clos, les salles de cours pourront être ouvertes avant le début des cours. Dans ce cas, les élèves devront rentrer directement dans les salles.

## 5 - LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe selon deux méthodes :

- Flacons de gels hydro-alcooliques à disposition des élèves et des personnels dans les endroits stratégiques du lycée.
- Lavage des mains dans les points d'eau du lycée (savon et serviettes jetables).

## 6 - LES LOCAUX

**Ventilation des locaux :**

- Le matin pendant la désinfection (agents).
- Récréations et temps méridien (professeurs) : il appartiendra au dernier occupant par demi-journée d'ouvrir les fenêtres. Le principe reste la ventilation des locaux toutes les 2 heures.

**Nettoyage et désinfection des locaux:**

- Nettoyage des grandes surfaces (tables, bureaux etc..) réalisé une fois par jour.
- Désinfection des surfaces les plus fréquemment utilisées (ateliers, poignées de portes etc...) réalisée plusieurs fois par jour.
- Des produits désinfectants sont à disposition dans chaque salle pour la désinfection des ordinateurs.

## 7 - COMMUNICATION

Les élèves vont bénéficier lors de la rentrée de septembre d'une information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque et l'évolution des nouvelles mesures. Ces informations sont rappelées constamment aux élèves par les personnels.

## 8 - DEMI-PENSION AU LP PIERRE BEREGOVOY

Le protocole est celui du lycée Bérégovoy, à savoir :

- Port du masque jusqu'au moment de déjeuner,
- Lavage des mains et gel hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie du self,
- La zone réservée aux lycéens d'Alain Colas pour éviter le brassage. Une place est attribuée pour les internes pour le matin et le soir, et à midi tous les élèves s'identifient sur un plan de table pour faciliter le tracing.

## 9 - ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée.

## 10 - EN CAS DE COVID

Deux salles d'isolement sont prévues en cas de suspicion de COVID à proximité de l'infirmerie : si le/les élèves et personnels présentent des symptômes, l'infirmière prend en charge les personnes selon le protocole défini par l'ARS (agence régionale de santé).

Remarque : les parents s'engagent à ne pas envoyer leur enfant au lycée en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19. Ils doivent prévenir le lycée (direction ou infirmière).

Un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif et les évincer des établissements durant 7 jours (à l'exception de ceux justifiant d'une vaccination complète).

Les étudiants de l'ESAAB et les personnels doivent appliquer les mêmes règles.



# ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

## PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
<b>Doctrine d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Hybridation au lycée selon le contexte local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</li> <li>• Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</li> </ul>
<b>Protocole sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)</li> <li>• Limitation des regroupements importants</li> <li>• Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul>
<b>Activités physiques et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</li> </ul>
<b>Protocole de contact-tracing</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

